



Le 26 octobre 2021

Présents pour l'administration : Jean-François KUNTGEN (Secrétaire général), Marc CASTAINGS (Secrétaire général adjoint), Philippe LE FAUCHEUR (Chef du SRH), Williams CAMPOS SUAREZ (Adjoint au chef du SRH), Anne JOSEAU (cheffe du service Arborial), Morgan LATERRADE (chargé de mission auprès de la cheffe du service Arborial)

Autres : Lucilia MASSON (cheffe du service « Inspection générale et appui aux régions), Marine PELAMOURGUES (assistante sociale), Edgar GUINEL (responsable du dialogue sociale), Christophe HUCAULT (ISST), Jean-Loup GIRON (conseiller de prévention), Catherine SOURBE-WIRY, FO, CFDT, CGT, FSU

Présentes pour l'Alliance du Trèfle : Christine KLICH (titulaire) et Marie-Anne DESTEFANIS (suppléante), Catherine ERNOULT-TOMASSO (experte)

Analyse des registres hygiène et sécurité

Les registres ne comportent aucune nouvelle fiche.

Aujourd'hui les registres sont mis à disposition des agents et des visiteurs en version papier. Une étude va être menée pour concevoir des registres dématérialisés tout en respectant la législation en vigueur

Rappel :

Les registres hygiène et sécurité permettent aux agents, aux usagers et aux visiteurs d'inscrire sur des fiches numérotées toutes les observations et toutes les suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Les informations mentionnées peuvent être :

Un risque éventuel observé ou encouru

Un dysfonctionnement ou le non fonctionnement d'installation ou d'un dispositif de sécurité.

Ils sont à votre disposition à l'accueil du bâtiment A et à l'accueil du bâtiment B.

Les questions liées à la restauration (chaleur des plats, offre des menus, etc...) ne relèvent pas du registre CHSCT, mais du registre disponible au sein du restaurant administratif.



Point sur la crise sanitaire

Monsieur KUNTGEN fait un point sur la situation nationale de la crise sanitaire.

La vigilance reste toujours de mise car le vaccin n'empêche pas la maladie à 100%.

Un rappel est fait sur les consignes nationales :

- Jauges obligatoires dans les salles de réunion : 12 personnes pour les salles marronniers et merisiers, 29 pour la salle Ebène et 17 pour la salle Erable)
- Port du masque obligatoire si les distanciations ne peuvent pas être respectées
- Le renouvellement d'air neuf à 100%

Comme il n'y a pas de jauge imposable dans les bureaux et afin que les agents ne soient pas contraints de porter le masque toute la journée, l'alliance du Trèfle demande à ce qu'il n'y ait pas plus d'un agent par bureau quand la distanciation ne peut être respectée

Quant aux restaurants en entreprise ils sont soumis à un protocole spécifique que ne gère pas FranceAgriMer.

L'alliance du Trèfle demande que les parents se retrouvant avec les enfants à la maison suite à des fermetures de classes, d'écoles ou de centres aérés dues à la COVID aient la possibilité d'un « travail à distance » égal à la durée des fermetures, comme l'indique l'article 2 de la note de service concernant le télétravail..

Actualisation du DUERP¹

Cette actualisation porte sur le « télétravail en période exceptionnelle » et sur le « télétravail »

Les fiches pourront évoluer en fonction de l'expérience.

Des formations devraient être mise en place, entre autre sur l'outil « zoom ». Actuellement le service informatique teste les nouvelles évolutions de zoom, en particulier la possibilité de chatter

Rappel : Ce document est disponible sur l'intranet : [Ressources humaines / Dialogue sociale / SST Santé et sécurité au travail / 06/04/2018-Document unique d'évaluation des risques professionnels](#). Ce document concerne les agents de FranceAgriMer Il évalue les risques professionnels. Il est important que les agents concernés par ce document aillent le consulter régulièrement.

Cahier des charges de la prestation d'écoute et de conseil

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de prévention des risques psychosociaux, un cahier des charges pour une prestation d'écoute et de conseil aux agents ainsi que l'identification des signaux d'alerte a été présenté à ce CHSCT.

L'alliance du Trèfle attire l'attention sur le type de réponse que pourrait avoir l'agent. Il ne faut pas, par exemple, renvoyer l'agent vers son supérieur si c'est lui le problème

¹ DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels



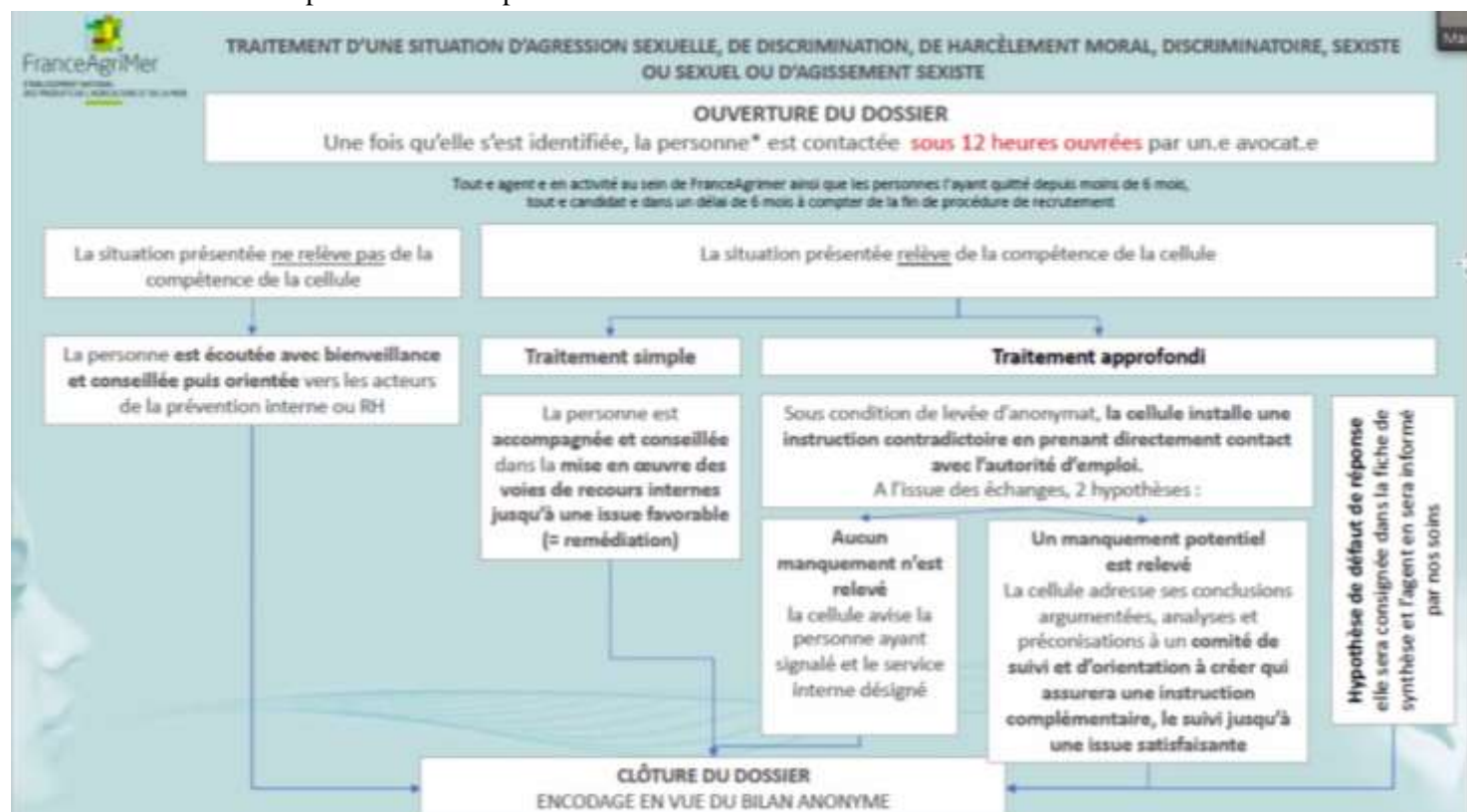
Il est aussi important que lorsque l'agent appelle, il ait accès directement à un conseiller.

Une demande de devis va être demandée à des sociétés spécialisées. Suivant le coût il pourrait être obligatoire de passer par un appel d'offre.

Présentation par le prestataire « Allodiscrim »

Le ministère a fait appel à la société « Allodiscrim » dans le cadre du dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, d'agissements sexistes ou de harcèlement moral ou sexuel

« Allodiscrim » est venu présenter son dispositif aux membres du CHSCT.



Allodiscrim existe depuis 10 ans et il est testé au MAA² depuis 2019.

Son représentant insiste sur quelques points importants :

Même si c'est FranceAgriMer qui paye la prestation, Allodiscrim reste indépendant.

Chaque personne qui appelle Allodiscrim est prise en charge par un avocat. Cet avocat restera l'interlocuteur jusqu'à la résolution du problème.

Tout problème bien exposé a sa solution. Une des missions d'Allodiscrim est de libérer la parole de l'appelant. Le secret professionnel est là pour le protéger.

² MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



Si la solution passe par une information à la hiérarchie directe ou indirecte, ce sera à l'agent de le faire, jamais Allodiscrim ne le fera.

L'Alliance du Trèfle est satisfaite de la présentation du dispositif et restera très vigilante sur le respect de l'intégrité moral des victimes.

Campagne de vaccination grippe

Le départ en retraite du docteur DANAN, ne permettra pas une campagne de vaccination identique aux dernières années.

L'administration étudie la possibilité, pour l'infirmière de vacciner les agents pouvant présenter le bon de la sécurité sociale ou une ordonnance du médecin traitant. Cette ordonnance doit préciser « à faire pratiquer par un infirmier diplômé d'Etat.

Exercice d'évacuation incendie

Un exercice d'évacuation incendie s'est déroulé le vendredi 22 octobre 2021.

Les formations initiées en 2019 et 2020 vont reprendre. Ces formations pourraient être mises sur film disponible sur l'intranet.

Pour les malentendants, un appareil visuel est actuellement testé

L'Alliance du Trèfle a demandé qu'il y ait plus d'exercices d'évacuation. En effet avec le télétravail possible à 3 jours par semaines maximum, certains agents risquent de ne jamais y participer.

L'Alliance du Trèfle demande aussi qu'aux niveaux des ascenseurs, des sièges (style strapontin) soient installés afin de permettre aux agents en mobilité réduite ne pouvant descendre par les escaliers d'attendre assis l'arrivée des secours.

Vos représentants :

- ✓ Christine KLICH 01 73 30 21 18
- ✓ Catherine ERNOULT-TOMASSO 01 73 30 21 18

christine.klich@franceagrimer.fr

catherine.tomasso@franceagrimer.fr